Séance plénière sur l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 10/07/2018

Saisine liée : L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Revoir les débats du 10 juillet 2018

Avis présenté par Muriel HURTIS (groupe des Personnalités qualifiées) et Françoise SAUVAGEOT (Groupe des Associations) au nom de la section de l'Aménagement durable des territoires, présidée par Eveline DUHAMEL et de celle de l'Education,de la culture et de la communication présidée par Xavier NAU

Augmenter de 3 millions (+ 10 %) le nombre de personnes pratiquant une activité physique et sportive (APS) d'ici à 2024, pour tous les publics sur tous les territoires, en particulier ceux en situation de carence, telle est l'ambition de la saisine gouvernementale déclenchant ce projet d'avis.

Les décalages entre besoins et offres, qui nuisent au développement des pratiques d'APS, concernent notamment l'insuffisance mais aussi l'inadaptation des équipements sportifs, ainsi que le manque d'offre d'accompagnement et de pratiques adaptées accessibles au plus grand nombre.

Les enjeux de l'accès du plus grand nombre aux pratiques d'APS sont importants : retisser des liens sociaux, lutter contre les inégalités d'accès, s'engager, se faire plaisir, se construire et inciter à se maintenir en bonne santé tout au long de sa vie.

Le projet d'avis fait, pour y parvenir, des préconisations déclinées en cinq axes : mobiliser la population et co-construire un projet sportif de territoire ; favoriser le développement de la pratique d'APS à l'école et dans l'enseignement supérieur ; remédier aux principales insuffisances en matière d'équipements sportifs et améliorer leur utilisation ; conforter l'accompagnement à tous les âges de la vie, prévoir des stratégies renforcées pour certains publics et miser sur la formation ; renforcer la prise en compte durable des pratiques d'APS dans l'urbanisme et l'espace public.

© - copyright CESE - Novembre 2026